

Section Genève-La Côte – GTS Harcèlement
[syndicom - Rue des Terreaux-du-Temple 6 - CH-1201 Genève](#)

Genève, le 19-03-2021

convocation du GST

va à destination de
gloor-avocat@bluewin.ch
yasmine.motarjemi@bluewin.ch
nathalie.riesen@gmail.com
claire.andre.reymond@mac.com

Notre réf. 3808-CoT

convocation du GST et appréciation sur les documents mis à disposition

Mesdames, Monsieur,

Je vous remercie d'avoir validé les Notes de notre précédente séance et d'avoir mis à disposition du «groupe de travail «harcèlement, mobbing et lanceurs d'alerte» créé sous la houlette de la section syndicom Genève-La Côte les documents ci-joints nommés:
2021-03-13 yasmine Fact sheet (fiche d'information) -exemple de cas -2 juillet 2019 francçais
2021-03-16 nathalie groupe de travail GTS

Cela étant, au moment de soutenir les objectifs de l'intitulé de l'objet en titre, je crois utile d'indiquer que le but de la séance du 12 mars était d'évaluer avec Nathalie les contours possibles de sa collaboration, mais de fait nous avons seulement tous appris l'un-e de l'autre avec plaisir. Depuis cette date j'ai pris connaissance de la Convention 190 de l'OIT, et surtout, j'ai examiné le Rapport d'activité du Groupe de confiance opérationnel pour le personnel de l'Etat et institutions subventionnées <https://www.ge.ch/document/23976/telecharger>

S'agissant de la première annexe pour constituer un «dépôt de candidature à l'audition et de témoignage», je relève que le modèle porte sur deux pages avec a) **Présentation** de la personne, b) de l'**Histoire** contextualisant son statut de victime, c) du relevé des **Défaillances** et / ou des violations qu'elle y constata à son encontre, d) de l'énoncé de **Recommandations** ou attentes d'amélioration du cadre sociétal en la matière.

En ce qui concerne le second, je constate que les **Pistes de réflexions** suggérées montrent des précautions et exigences telles que je crains qu'elles surpassent les capacités actuelles de notre groupe : il lui faudrait s'adjoindre d'autres experts pour «s'équilibrer» et garantir des oeuvres vraiment professionnelles. Pour ma part, j'éprouve soudain le sentiment d'avoir voulu soulever une pierre bien trop lourde vu mes aptitudes actuelles.

A la fin des Notes sur notre dernière entrevue, je préconisais des mesures de suivi; présentement avec les éléments à disposition, je vous propose d'autres choses.

Tenir à nous quatre une nouvelle séance MAIS en visioconférence (vu les très mauvaises nouvelles sur la pandémie = un mort par jour à Genève), que je conduirais sur les trois axes présentés plus loin.

Section Genève-La Côte – GTS Harcèlement
[syndicom - Rue des Terreaux-du-Temple 6 - CH-1201 Genève](#)

-
1. discussion sur le bien-fondé des buts du GTS <https://www.asro1918.org/spip.php?article87>
 2. pouvons-nous corriger la «direction» prise par le GTS ? soit, les partenaires Nathalie et Werner sont-ils disposés à **transformer** leur collaboration respective dans la direction d'un groupe de promotion de la cause «améliorer la protection des employés contre les agressions au travail, y compris le licenciement abusif», ce qui pourrait notamment signifier a) rédaction d'écritures à destination des autorités cantonales et fédérales les exhortant à entreprendre l'art 4 1. OIT C190 «Tout Membre qui ratifie la présente convention doit respecter, promouvoir et réaliser le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement.» * ; b) réaliser des contributions individuelle ou collective visant à promouvoir la prise en compte institutionnelle de la cause dans le secteur privé et public ?
 3. poursuivre les activités du GTS en aidant les victimes à catégoriser la nature des agressions dont elles se plaignent** ET les aider à s'orienter dans leur démarches

Pour ce faire, serez-vous disponibles pour une visioconférence le 26 mars à 14h00 ?

Quel autre moment vous conviendrait-il ?

Quels seraient les autres points que vous souhaitez aborder à cette occasion ?

En restant dans l'attente de votre détermination, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

* https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190

** en nous référant au récapitulatif déjà formulé - qui pourrait être amendé ou corrigé par nos experts
https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2021-03-18gts_les_principaux_cas_de_violence_au_travail.pdf